Arnaque au président et autres fraudes, le MEDEF sensibilise

jeudi 4 février 2016, par lpe

En Deux-Sèvres, une entreprise a été récemment liquidée suite à "l'arnaque au président" qui consiste pour les escrocs à obtenir des ordres de virement en se faisant passer pour le président de la société. 41 emplois ont été supprimés.
D'autres sociétés ont été également victimes d'arnaques ou de tentatives d'escroqueries en France notamment.

Face à ce constat, le MEDEF Deux-Sèvres, la police judiciaire et la fédération bancaire française se sont rapprochés afin de coopérer pour sensibiliser les entreprises de toutes tailles à ces dangers.
Une convention a officialisé cette coopération le 26 janvier dernier.

Pierre Lainé, en charge de l'accompagnement des entreprises pour les questions financières, est désormais le référent dans le département pour ce dispositif de prévention. Que l'entreprise soit adhérente au MEDEF ou pas, elle pourra recevoir des conseils de base pour éviter que ces escroqueries aboutissent.
" *Je vais informer les entreprises quelle que soit leur taille lors des visites régulières que je peux être amené à faire, mais aussi répondre aux questions sur les procédures de base à mettre en place. Je serai également amené à faire remonter à la police judiciaire des faits susceptibles d'engager une enquête ou une surveillance. Nous allons rédiger dans les prochaines semaines une fiche de procédure que je pourrai distribuer lors de mes rencontres avec les entrepreneurs. Nous sommes dans une logique de sensibilisation des professionnels contre ces attaques qui peuvent parfois avoir des conséquences dramatiques*."

Pierre Lainé est un familier des questions financières puisqu'il a travaillé pendant 15 ans à la COFACE successivement comme analyste financier à Paris et responsable commercial en Poitou-Charentes.

Les enjeux :
Le virement reste l'un des premiers moyens de paiement, il représente 18% des opérations de paiement de France (chiffre 2014).
La fraude aux ordres de virement représente plus de 400 millions d'euros de préjudice en France depuis 2010.

Contact pour informations : Pierre Lainé au 0549046830

Votre entreprise est victime d'une arnaque :

Réagir immédiatement
Appeler votre banque

Déposer plainte à la Police Judiciaire
05 49 60 62 41
02 38 24 33 30 (24h/24)

Si possible : dépôt de plainte dans le pays de destination des fonds par avocat local (gel de fonds)

Conserver et présenter tout élément lié à l'infraction

Les échanges mails ou fax
Les relevés de numéros téléphoniques ou fax
Les relevés d'identité bancaire et coordonnées bancaires
Les enregistrements sonores ou vidéos